

## **Compte rendu de la séance du samedi 06 juillet 2019**

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents excusés : Martine PAPAIX, Marie-Anne DUPONT, Yvan PAPAIX.

Secrétaire de séance : DE LA CRUZ RUEDA Alain.

### **Ordre du jour:**

- 1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.
- 2/Attribution du marché n° 2019-02 : Station météorologique.
- 3/Plan communal de Sauvegarde : présentation et validation.
- 4/Espace muséal : moyens, organisation des visites et invitation des assignés.
- 5/Budgets : décisions modificatives : Acquisition d'une tondeuse...
- 6/Ours : convention avec l'ONCFS et arrêtés.
- 7/Mise à jour des tarifs du camping municipal.
- 8/Latrape : Mountain Kart.
- 9/Projet touristique sur Coumebière.
- 10/Questions diverses

### **1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2/Attribution du marché n° 2019-02 : Station météorologique.**

Monsieur le maire :

Vu le code des marchés Public,

Vu que le conseil municipal de ce jour tient lieu de commission d'appel d'Offre,

Rappelle que le 10 avril 2019, une procédure de MAPA a été engagée pour l'instrumentation du bassin versant du Garbet pour la diminution de la vulnérabilité du village et du camping d'Aulus les bains aux crues torrentielles. Le 15 avril 2019 l'avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal "La gazette ariègeoise".

Informe de la clôture en date du 16 mai 2019 de l'appel public à la concurrence du marché 2019-2 concernant ce marché.

Rappelle que les sociétés OGOXE, CACG, FAUCHE et ARANTEC ont répondu à ce marché.

Demande au conseil municipal sur la base du rapport d'analyse des offres communiquée par le service RTM de l'ONF, notre maître d'œuvre pour ce dossier, de retenir l'Offre d'ARANTEC.

Après débats et échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir l'offre de la société ARANTEC ENGINHERIA située 25538 CASAU (Val d'Aran) en ESPAGNE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette offre.

### **3/Plan communal de Sauvegarde : présentation et validation.**

Mr le maire

**Rappelle** que la commune d'Aulus les bains est soumise à des risques majeurs qui sont connus et répertoriés. Notre responsabilité est d'informer la population, les professionnels, les visiteurs les directeurs d'établissements recevant du public,... des risques naturels et technologiques pouvant se déclarer, ainsi que des mesures de prévention prises par la commune

**Demande** à Lucien Granier, Adjoint, de faire le point sur l'établissement du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Celui : **Rappelle**, l'obligation de mettre en place le plan communal de sauvegarde suite à la réalisation du plan de Prévention des Risques (PPR) approuvée le 4 décembre 2015.

Dans une première étape, la mission d'établissement du PCS avait été confiée à feu Yves Dancet. La mission a ensuite été confiée à Mr MPAGA qui lors de cette séance présente le PCS pré-validé par l'administration. **Informe** de l'organisation sur le village, deuxième quinzaine d'octobre d'un exercice d'évacuation.

Mr le Maire demande au Conseil municipal d'accepter dans son principe le Plan Communal de Sauvegarde sous réserve d'une relecture et corrections éventuelles.

### **4/Espace muséal : moyens, organisation des visites et invitation des assignés.**

Monsieur le maire :

Rappelle que la réalisation du musée est effectuée et que des rectifications seront apportées.

Propose qu'un crédit de 10h par semaine soit alloué pour accompagner les visites.

Propose que ce crédit sera organisé de conserve avec l'association "Mémoire et Histoire Vivante d'Aulus-les-Bains" d'ici la rentrée scolaire et qu'en attendant madame AUBRY Aude soit chargée des visites sur la base de 10h hebdomadaires.

Où cet exposé, après délibération Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ces propositions.

### **5/Budgets : décisions modificatives : Acquisition d'une tondeuse...**

Patrick BOYER précise que l'examen de ce dossier nécessite d'autres informations avant validation.

### **6/Ours : convention avec l'ONCFS et arrêtés.**

Monsieur le maire :

Informe le conseil municipal du projet de convention concernant la surveillance de l'ours en forêt communale.

Fait lecture du modèle de convention pour la pose de caméras se déclenchant automatiquement aux passages de de l'ours.

Oui cet exposé, après délibération Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ONCFS(Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

### **7/Mise à jour des tarifs du camping municipal.**

Monsieur le Maire :

Rappelle ci-dessous les tarifs pour l'année 2019 :

#### **EMPLACEMENT TARIFS 2019**

Forfait emplacement	Du 09/07 au 22/08	Autre période
2 personnes+1véh. Tente/caravane/c.car	16,50 €	14,50 €
Personne supplémentaire de + de 13 ans	5.00 €	4,00 €
Enfant de – de 13 ans	4.00 €	3.00 €
Véhicule supplémentaire	2,00 €	1,00 €
Randonneur 1 personne sans véhicule	9,00 €	8,00€
Visiteur	gratuit	gratuit
Branchement électrique : 3 amp.	3,00 €	3,00 €
6 amp.	4,50 €	4,50 €
10 amp.	6,50 €	6,50 €

TVA incluse 10%

+ Taxe de séjour : 0,20 € / adulte/ jour.

Emplacement 12H à 12H.

FRAIS DE RESERVATION OFFERT  
FORFAIT CURISTES ET RESIDENTIEL  
NOUS CONSULTER

LOCATIONS EN CHALET TARIFS 2019

PÉRIODE :	4/6 PERSONNES	5/7 PERSONNES
Hors Vacances scolaires	190 € la semaine	220 € la semaine
Été : du 06/07 au 14/07 Et du 24/08 au 31/08	350 € la semaine 480 € la semaine	400 € la semaine 550 € la semaine
Du 15/07 au 25/08		
Noël(21/12-05/01)	290 € la semaine	345 € la semaine
Février(09/02-10/03)	350 € la semaine	400 € la semaine
Pâques(06/04-04/05)	250 € la semaine	290 € la semaine
Toussaints	250 € la semaine	290 € la semaine
Week end hors vacances ( du vend. 17h au dim. 17h )	95 € les 2 nuits	115 € les 2 nuits
Curistes 1 ou 2 pers. Hors Vacances	550 € les 3 semaines	650 € les 3 semaines

TVA incluse 10%

+ Taxe de séjour : 0,30 €/adulte/jour.

Forfait électricité 30 Kwh/jour ( dépassement : 0,20 €/kwh )

FRAIS DE RESERVATION OFFERT

Draps et taies non fournis

Forfait ménage 40 €

Arrivée à partir de 15H, départ avant 10H en location semaine.

Présente au Conseil Municipal les modifications tarifaires proposées par le comité d'exploitation :

PERIODE :	4/6 PERSONNES		5/7 PERSONNES	
		Nuits supplémentaires		Nuits supplémentaires
Hors Vacances Scolaires	190 € la semaine	25€	220 € la semaine	35€
Été : du 06/07 au 14/07 Et du 24/08 au 31/08 Du 15/07 au 25/08	350 € la semaine 480 € la semaine	70€	400 € la semaine 550 € la semaine	80€
Noël (21/12-05/01)	290 € la semaine	40€	345 € la semaine	50€
Février (09/02-10/03)	350 € la semaine	50€	400 € la semaine	60€

Pâques (06/04-04/05)	250 € la semaine	30€	290 € la semaine	40€
Toussaints	250 € la semaine	30€	290 € la semaine	40€
Week end hors vacances (Du vend. 17h au dim.17h)	95 € les 2 nuits	25 €	115 € les 2 nuits	35€
1 nuit	70€		90€	
Curistes 1 ou 2 pers. Hors Vacances	550 € les 3 semaines		650 € les 3 semaines	

- Douches seules : 1.50€
- Location frigo : à décider avec les dernières réflexions de Lucas et Séverine

Pour rappel il a été décidé lors de la commission du 21/06 l'achat de 2 frigos table top pour une mise en location semaine au tarif de 10€ (après réflexion et prise d'information, Séverine et Lucas pensent plutôt à 5€/jour ).

en effet quelqu'un qui vient avec son frigo dans son camping-car va payer entre 4.5 et 6.50€/jour pour l'électricité sur son emplacement.

Vu qu'on a décidé de laisser les frigos à l'espace vaisselle, les utilisateurs n'auront pas besoin de prendre l'électricité sur leur emplacement... Nous pensons donc qu'il serait plus cohérent de partir sur 5€/jour.

- Laverie : Lave-linge : 5€ / Sèche-linge : 3€ / Lessive :0.20€

### **8/Latrape : Mountain Kart.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réalisation d'un circuit de "Mountain Kart" au départ de Guzet et arrivant au Col de Latrape. Des difficultés apparaissant avec des propriétaires de parcelles du versant Latrape(sur la commune d'Ustou) mais résidant à Aulus-les-Bains, monsieur le maire a le regret d'informer de l'inutilité de son intervention visant à convaincre ces propriétaires.

### **9/Projet touristique sur Coumebière.**

Monsieur le maire :

Informe le conseil municipal qu'il a reçu avec Patrick BOYER, Monsieur BOUBEKEUR Michel, porteur d'un projet de courts séjours "autour du feu" en milieu hostile.

Le plateau de Coumebière en hiver est le lieu approprié pour recevoir des petits groupes de cadres d'entreprises, notamment d'EDF.

Les conditions de sécurités et sanitaires examinées, sont satisfaisantes et offre toutes les garanties pour que le lieu de campement soit restitué en bon état.

Où cet exposé, après délibération Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif au projet.

### **10/Questions diverses**

1/ Aménagement stationnement site Cascade d'Ars.

Monsieur Alain DE LA CRUZ RUEDA précise qu'une réunion concernant le projet d'aménagement pour le stationnement vers le site de la cascade d'Ars est prévue avant la fin du mois d'Août avec les services de la région et avec le PNR . Plusieurs dates sont proposées : le 12, le 14, le 19 ou le 22 Août 2019 et cette dernière sera confirmée prochainement.

2/Cabane Guzetou

Lucien GRANIER informe que la toiture de la cabane de Guzetou est endommagée, et que la réparation sera réalisée par services de la communauté de communes.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne Absente
ROGALLE Bernadette	PAPAIX Yvan Absent

Compte-rendu affiché le 9 août 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.